



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 16/06/2025

Séance du lundi 16 juin 2025 19:30 à Mairie de Montalet-le-Bois

Quorum : 5

Membres présents :

Maël WOTIN, Francis NETTER, Nathalie CHAVANNE, Alexandra VIGNION GOULIER, Patricia QUERU, Jacqueline HAMELIN BODIN, Philippe DURAND

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marion HUAULT CHAVANNE (donne pouvoir à : Nathalie CHAVANNE), Pascal LAMY (donne pouvoir à : Francis NETTER)

Membres Absents :

Président de séance : Maël WOTIN

Secrétaire de séance : Philippe DURAND

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Dotation annuelle départementale
2	1er versement dette GPSEO 1000€
3	Délégation et droit de signature des Finances communales
4	Changement des horaires d'éclairage public
5	Convention d'adhésion à la plateforme de soutien scolaire - Pass éducation
6	Participation communale aux cartes Imagine'r
7	Tarifs location de la salle communale
8	Tarifs communaux - envoi postal
9	Répartition dotation particulière aux élus locaux

Ouverture de la séance : 19h3.

1/ Dotation annuelle départementale :

47 250,00€ ont été budgétés lors du budget primitif et 49 746,00€ ont été reçus.

Pour information, en 2 ans, la dotation du département s'est vue divisée par 2, impactant bien évidemment les finances de la commune.

Mairie de Montalet-le-Bois
2 rue de l'église
78440 Montalet-le-Bois
✉ contact@montaletlebois.fr
01.34.75.38.35

2/Premier versement dette GPSEO :

1 000,00€ ont été versés pour débiter et acter le remboursement de la dette communale envers la Communauté Urbaine, inclus dans les 14 130€ d'Allocations Compensatrices.

Pour rappel, ce trop perçu AC reçu de la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise aurait dû être remboursé en 2016 par les équipes municipales en place à cette date.

3/Délégation et droit de signature des finances communales :

Madame Nathalie CHAVANNE étant présidente de la commission des finances, elle dispose avec l'accord du conseil municipal de cette délégation, dans les prérequis du maire et valable rétrospectivement en date du 01 janvier 2025.

Voté à l'unanimité

4/Changement des horaires d'éclairage public :

Un dysfonctionnement étant noté au cours des horaires d'été, notamment dû au rallongement des jours, il est décidé de ne plus utiliser l'éclairage public durant les mois de juin, juillet et août, la lumière naturelle étant jugée suffisante durant cette période.

Voté à l'unanimité

5/ Convention d'adhésion à la plateforme de soutien scolaire - PASS EDUCATION :

Convention demandée par le conseil municipal afin d'étudier pour ceux qui le souhaite d'accéder à un soutien scolaire en ligne (exercice en ligne, quiz, jeux, vidéos éducatives). Celui-ci est gratuit pour les premiers niveaux d'accès.

6/Participation communale aux cartes IMAGINE'R :

Coût pour l'année scolaire 2025-2026 : 392,30€.

36 enfants en bénéficieront.

La commune décide une participation de 50€ par enfant.

Pour rappel, depuis l'année dernière, le département a supprimé sa participation au financement des cartes imagine'R, laissant ainsi les seules familles financer cette carte de transport.

La mairie, malgré une baisse des dotations départementales, poursuit son effort en augmentant d'1,00€ sa participation.

Mairie de Montalet-le-Bois
2 rue de l'église
78440 Montalet-le-Bois
✉ contact@montaletlebois.fr
01.34.75.38.35

Voté à l'unanimité

7/Tarifs de location de la salle communale :

Un tarif de 200,00€ la journée est proposée pour la location en semaine, hors weekend et jours fériés. De 10H00 à 18H00. Uniquement réservés aux résidents Montalboisiens.

Voté à l'unanimité

8/ tarif communaux - envois postaux

À la suite des nombreuses demandes récurrentes de renseignements administratifs venant d' institutionnels (notaires, agences diverses), il est proposé aux demandeurs qui souhaitent une réponse par courrier, de joindre une enveloppe timbrée aux tarifs en vigueur.

Voté à l'unanimité

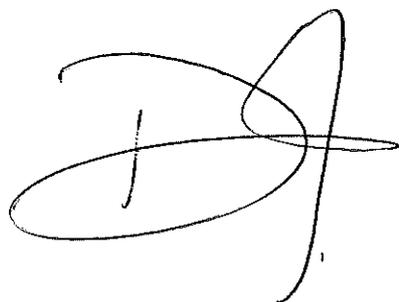
9/ Répartition dotation particulière aux élus locaux :

Cette dotation attribuée par l'état est destinée à couvrir les frais divers (déplacement, matériel, dépenses diverses) du maire et du premier adjoint.

Voté à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h13

Le Secrétaire de séance,
Philippe DURAND



Fait à Montalet-le-Bois,
Le 19/06/2025,
Le Maire



Mairie de Montalet-le-Bois
2 rue de l'église
78440 Montalet-le-Bois
✉ contact@montaletlebois.fr
01.34.75.38.35